

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

**D\_2026\_01\_01**

Sur convocation en date du 22 janvier 2026, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier 2026 à 18h00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	WEYL Aline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	
MARTIN Hubert	
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN  
Monsieur Christian VOILLIER donne procuration à Madame Cathy PIVET  
Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Georges PARRY  
Monsieur André DELARUE donne procuration à Monsieur Michel CORDIER  
Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Madame Sylvie SUPIÉ

Secrétaire de séance : Madame Béatrice CHATELAIN

Mise en ligne le :

### Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026

La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1er, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cette formalité s'impose aussi aux CCAS des communes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2026.

#### **Le Conseil d'Administration à l'unanimité:**

- **PRENDS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 au sein de l'assemblée délibérante du CCAS de la Commune de Péronnas sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 présenté,
- **MANDATE** Madame la Présidente, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB) et du rapport d'orientations budgétaires (ROB) au représentant de l'État dans le département.

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2026\_01\_01

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

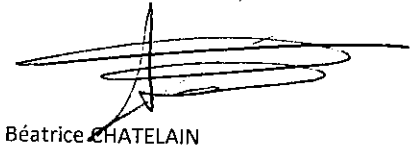
Péronnas, le 28 janvier 2026

La Présidente du CCAS,



Hélène CEDILEAU

La Secrétaire de séance,



Béatrice CHATELAIN